



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 725

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 725 intitulé : *Règlement numéro 725 décrétant un emprunt de 4 604 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud entre la rue Marsan et la rue Rodier – Phase 1* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation le 5 juin 2023.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 7 juin 2023.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier